



Didier LE GAC  
Député du Finistère  
3<sup>ème</sup> circonscription – Brest Rural  
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Monsieur Éric DUPOND-MORETTI  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13 place Vendôme  
75001 PARIS

Le 15 décembre 2021, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - [yann.rabuteau@clb-an.fr](mailto:yann.rabuteau@clb-an.fr)  
Réf. : YR\_EDM\_15122021

Monsieur le Ministre,

Le décret n° 2021-1305 du 7 octobre 2021 modifiant la liste des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement a finalement désigné le Tribunal judiciaire de Brest à ce titre.

Par cette modification du décret initial du 16 mars 2021 vous avez entendu la forte mobilisation des élus et parlementaires du Finistère et je me permets, en leurs noms, de vous renouveler nos remerciements. Ainsi, et à la fois, l'équilibre territorial entre l'est et l'ouest de la région Bretagne en matière judiciaire est renforcé et les compétences et l'expertise de la juridiction brestoïse en matière environnementale sont clairement affirmées.

Néanmoins, la création de ce pôle régional doit s'accompagner des moyens nécessaires à l'exercice effectif des compétences transférées. Or, il apparaît que la juridiction - au-delà de l'affectation d'un assistant spécialisé - reste dans l'attente de la création de trois postes de magistrats du siège et de deux postes de magistrats du parquet afin d'instruire, de poursuivre, et de juger un contentieux des atteintes à l'environnement toujours plus complexe. De même, quatre postes de fonctionnaires sont également nécessaires pour soutenir l'action de la juridiction spécialisée.

Ensuite, les acteurs judiciaires brestoïses déplorent le manque d'espace disponible au sein de l'actuel Tribunal judiciaire, déjà contraint, pour la mise en œuvre pratique de ces nouvelles compétences régionales, depuis leur gestion administrative jusqu'à la phase de jugement.

L'ensemble de ces acteurs, Président de juridiction, Procureur de la République, magistrats, avocats, greffiers, personnels administratifs, mais également le Président de la Métropole, se sont d'ailleurs récemment exprimés sur les moyens nécessaires au pôle environnemental, notamment lors du Conseil de Juridiction du 13 décembre dernier à Brest.

L'exercice des compétences du pôle régional ne peut se faire à moyens et effectifs constants ; il doit s'accompagner d'une réponse adaptée et à la hauteur des enjeux d'une politique pénale ambitieuse en matière environnementale.

./.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi  
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS  
Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)



C'est pourquoi, nous, parlementaires du Finistère et cosignataires du présent courrier, soutenons les demandes du Président du Tribunal judiciaire de Brest à cet égard, et sollicitons l'attribution des moyens indispensables au fonctionnement du pôle judiciaire environnemental.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche collective, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très respectueuse considération.



Didier LE GAC – Député de la 3eme circonscription du Finistère

Annaïg LE MEUR – Députée de la 1ere circonscription du Finistère



Jean-Charles LARSONNEUR – Député de la 2eme circonscription du Finistère



Sandrine LE FEUR – Députée de la 4eme circonscription du Finistère



Graziella MELCHIOR – Députée de la 5eme circonscription du Finistère



Liliana TANGUY – Députée de la 7eme circonscription du Finistère



Erwan BALANANT - Député de la 8eme circonscription du Finistère



Nadège HAVET – Sénatrice du Finistère



Michel CANEVET – Sénateur du Finistère

